

**Animation socio-culturelle, formation, prévention - Pépinière «Point + Entreprises» 3 rue Violet - Approbation du projet d'aménagement - Subvention du Fonds Départemental de Développement Économique (FDDE)**

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur** : Depuis 1985, dans le cadre de sa politique de développement, la Ville de Besançon a aménagé, dans le bâtiment municipal, 3 rue Violet, des locaux d'accueil pour de nouvelles entreprises.

Le dispositif global d'accompagnement des créateurs, animé par le Groupe d'Intérêt Économique «Point + Entreprises» au sein de cette pépinière, s'est montré d'une grande efficacité : 105 entreprises et 228 emplois ont été créés.

La réalisation de certains aménagements est envisagée qui permettront d'améliorer la capacité et les conditions d'accueil des entreprises en pépinière.

Il s'agit des travaux suivants : aménagement de bureaux, rénovation ateliers et halls.

Ces travaux sont estimés à 372 000 F TTC.

Cette opération est susceptible de bénéficier d'une participation financière du Fonds Départemental de Développement Économique qui varie de 10 à 20 % du montant des dépenses hors taxes.

Le Conseil Municipal est invité à :

- adopter le présent projet,
- solliciter la participation du FDDE et l'inscrire au budget dès réception de la décision attributive, en recettes au chapitre 908.6/1053.83017.31000 et en dépenses au chapitre 908.6/232.83017.31000,
- solliciter du Conseil Général du Doubs l'autorisation de commencer les travaux avant la décision attributive de subvention,
- s'engager à financer la part restant à la charge de la Ville sur les crédits figurant au chapitre 908.6/232.83017.31000.

Après en avoir délibéré, il en est ainsi décidé à l'unanimité.